

Avril 2021

## **NOTE DE BREFFAGE CAMPAGNE POUR L'AMNISTIE DE REMBOURSEMENT DE LA PCU**

### **L'ENJEU**

Obliger les personnes les plus vulnérables à rembourser la Prestation canadienne d'urgence (PCU) aura des répercussions dévastatrices à long terme, notamment pour les personnes à faible revenu, les personnes racisées, les Autochtones, les personnes ayant des incapacités et les personnes de diverses identités de genre, des personnes qui, au départ, font face à des iniquités dans le marché du travail caractérisé par de faibles salaires et la précarité. Ces groupes sont parmi ceux qui ont été le plus durement frappés durant la pandémie. Il n'est pas raisonnable et il est excessif de leur demander de rembourser les prestations d'urgence, surtout considérant l'augmentation des variants plus infectieux de la COVID-19 et l'imminence d'une troisième vague.

Non seulement une amnistie de remboursement atténuera la souffrance des personnes vulnérables, mais elle viendra également renforcer l'initiative de réduction de pauvreté du gouvernement fédéral. Nous croyons qu'il est impératif d'accorder immédiatement l'amnistie pour le remboursement de la PCU à toutes les personnes à faible revenu, ainsi qu'aux jeunes qui quittent les réseaux de soins et qui ont reçu la prestation, mais par la suite, qui ont été jugés non admissibles.

### **CONTEXTE**

*Campagne 2000 : éliminons la pauvreté des enfants et des familles* et des partenaires partout au pays réclament une amnistie du remboursement de la PCU depuis juillet 2020.

Dès l'introduction de la PCU, ses critères d'admissibilité ont été souvent modifiés causant ainsi de la confusion chez les demandeurs, les bénéficiaires de soutien du revenu provincial, les groupes qui défendent leurs intérêts, les travailleurs sociaux et les agences gouvernementales. Les personnes sous un seuil de revenu de 5 000 \$ par année en 2019 étaient exclues des mesures d'intervention à court et à long terme reliées à la pandémie. Les modifications apportées à l'admissibilité qui permettaient aux personnes de gagner jusqu'à 1 000 \$ par mois et recevoir la PCU ont créé une pente d'admissibilité abrupte. Ces défauts de conception, jumelés à des messages confus entourant l'admissibilité, ont fait en sorte que de nombreuses personnes à faible revenu ont été conseillées et, dans certains cas, avisées par des travailleurs sociaux, des fonctionnaires et l'ARC de faire de bonne foi une demande de PCU. La PCU a alors été utilisée comme prévu : pour l'achat d'équipement de protection individuel, l'épicerie, Internet et l'achat de fournitures essentielles pour rester à maison et s'isoler.

Le traitement très différent selon la province ou le territoire de la PCU dans le cas des personnes bénéficiaires d'aide sociale a exacerbé les iniquités régionales et les problèmes de

remboursement en grande partie parce que le gouvernement fédéral n'a toujours pas adopté de norme nationale en matière de soutien au revenu. Des provinces/territoires ont soustrait dans certains cas la PCU en entier des prestations d'aide sociale; d'autres ont permis aux bénéficiaires de conserver certaines sommes; et d'autres ont permis de recevoir la PCU en plus de l'aide sociale ou en remplacement de celle-ci.

D'autres obstacles ont bloqué l'accès au soutien gouvernemental durant la pandémie de la COVID-19 aux parents dont le statut d'immigration n'est pas reconnu, mais qui ont des enfants nés au Canada, parce qu'ils n'ont pas droit à l'Allocation canadienne pour enfants (ACE). Les personnes les plus susceptibles d'être à l'extérieur du régime fiscal, notamment les personnes sans adresse fixe, qui ne sont pas citoyennes, qui ont des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie, n'ont pas eu accès aux prestations d'urgence.

### SITUATION ACTUELLE

La fin de la PCU en octobre 2020 a lancé un message contradictoire au sujet des réalités auxquelles font face les personnes vulnérables au pays, surtout qu'une deuxième vague, qui était pire à certains égards que la première, commençait.

À la mi-décembre, l'ARC a transmis environ 441 000 avis, décrits comme des lettres « éducatives », informant les personnes qui avaient reçu la PCU qu'elles pourraient être tenues de la rembourser.

Le gouvernement du Canada a annoncé récemment que les travailleurs et travailleuses autonomes qui ont fait une demande de PCU et qui étaient admissibles en fonction de leur revenu brut n'auront pas à la rembourser pourvu qu'ils répondent à tous les autres critères d'admissibilité. Mais le gouvernement n'a pas abordé la question de l'amnistie de remboursement pour les bénéficiaires d'aide sociale ou les personnes à faible revenu, pour qui les critères d'admissibilité étaient également difficiles à comprendre à cause des lignes directrices floues et changeantes de la PCU.

Ces mesures ont causé un stress indu pour les personnes qui ont accédé à la PCU pour survivre et ont engendré de nouvelles craintes relativement à l'accès aux programmes gouvernementaux d'aide et de soutien dont elles ont grandement besoin. Quel que soit le plan de remboursement, il sera un fardeau de plus pour les personnes en situation de faible revenu et creusera le fossé de la pauvreté au pays pour des années à venir. Il aura également des répercussions négatives sur la santé physique et mentale des personnes, sur le nombre de personnes à faible revenu qui se retrouveront sans abri et sur un grand nombre d'autres problèmes que vivent au quotidien les personnes en situation de pauvreté.

L'appel pour l'amnistie de remboursement de la PCU a été repris dans tous les secteurs qui interviennent auprès des groupes vulnérables, y compris auprès des bas salariés, des femmes échappant à la violence, des jeunes des réseaux d'aide à l'enfance, des bénéficiaires d'aide

sociale, des nouveaux arrivants et réfugiés, des personnes racisées aux prises avec la violence et la discrimination systémiques et des personnes à faible revenu vivant en milieu rural.

Recommandations :

- 1) Accorder l’amnistie de remboursement à toutes les personnes qui ont reçu la Prestation canadienne d’urgence (PCU) dont le revenu est sous la Mesure de faible revenu ou près de celle-ci, et à tous les jeunes qui quittent le réseau des soins.
- 2) Élaborer des plans de remboursement réduit pour les personnes dont le revenu annuel dépasse de moins de 15 % du seuil de pauvreté (en fonction des seuils de la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt).
- 3) Ne pas considérer la PCU comme un revenu imposable dans le cas des personnes dont le revenu en 2020 était sous le seuil de la pauvreté (en fonction des seuils de la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt).

RESSOURCES DE CAMPAGNE 2000

**À propos de nous**

*Campagne 2000 : éliminons la pauvreté des enfants et des familles au Canada* est une coalition pancanadienne non partisane de plus de 120 organismes nationaux, provinciaux, territoriaux et communautaires engagés à travailler ensemble pour éliminer la pauvreté des enfants et des familles au Canada.

**Site web :**

<https://campaign2000.ca/>

**Personne-ressource**

Leila Sarangi

Directrice de l’action sociale et coordonnatrice nationale de Campagne 2000 pour Family Service Toronto

[leilasa@familyservicetoronto.org](mailto:leilasa@familyservicetoronto.org) ou 647.393.1097

**Campagne 2000 Documents d’information**

*Au-delà de la pandémie : Debout pour un Canada sans pauvreté - Rapport 2020 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada*

<https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2020/12/Campaign-2000-Beyond-the-Pandemic-Rising-up-for-a-Canada-free-of-Poverty-2020-report-card.pdf>

*Présentation prébudgétaire - février 2021. Creating an intersectional, feminist, recovery budget that invests in our most marginalized community members*

[https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2021/02/Budget-2021-submission\\_Campaign2000.pdf](https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2021/02/Budget-2021-submission_Campaign2000.pdf)

*Ensuring an Inclusive and Equitable Covid-19 Pandemic Recovery Plan*

Présentation au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie sur la réponse du Canada à la pandémie de COVID-19. Juillet 2020.

<https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2020/07/2020-07-10-INDU-joint-submission-re-COVID19.pdf>